



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-02

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES EN GROUPEMENT DE COMMANDE

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2022D1-1-2-02

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES EN GROUPEMENT DE COMMANDE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a constitué un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs avec les communes suivantes : Auvillar, Bardigues, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Le Pin, St Loup et St Vincent Lespinnasse, dont elle est le coordonnateur.

La Communauté de Communes a donc lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne la fourniture, la pose et la maintenance de défibrillateurs et accessoires, dont la date de remise des offres était fixée au 05 novembre 2021 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 décembre 2021 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix d'achat des DEA (Défibrillateurs entièrement automatiques) et DSA (Défibrillateurs semi-automatiques) selon le DQE (Décompte quantitatif estimatif)	25.0 %
2 - Prix d'achat des consommables selon le DQE	25.0 %
3 - Valeur technique : notamment fiabilité du matériel (expérience/référence en milieu hospitalier) certificat CE (Conformité Européenne) et FDA (Certificat de l'Agence Américaine de la Food and Drug Administration), taux d'incidents recensé par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament), niveau d'assistance RCP (Réanimation CardioPulmonaire), Accéléromètre, Métronome, Profondeur	25.0 %
4 - Service après-vente	25.0 %

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS SCHILLER	77608 – MARNE LA VALLÉE
DAJAC	75007 - PARIS

À l'issue de l'analyse des offres, l'offre de base du candidat DAJAC obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répond parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	DAJAC	36 212.00€ (offre de base)
2	SAS SCHILLER	35 325.00€ (offre de base)
3	SAS SCHILLER	50 625.00€ (variante)
4	DAJAC	73 112.00€ (variante)

En conséquence, le Président propose donc :

- d'attribuer le marché au candidat DAJAC pour les seuils prévus dans l'acte d'engagement à savoir, 110 000 € HT maximum sur une période de 4 ans,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat DAJAC pour les seuils prévus dans l'acte d'engagement à savoir, 110 000 € HT maximum sur une période de 4 ans,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 FEV. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

AR Préfecture

2022D1-1-2-02 MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES GROUPEMENT COMMANDE - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220211- 2022D_1_1_2_02-DE
Numéro d'acte :	2022D_1_1_2_02
Date de décision :	11/02/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2022D1-1-2-02 MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES GROUPEMENT COMMANDE AMPF.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	17/02/2022 08:20:35
Date de réception de l'AR :	17/02/2022 08:20:54